

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
COMMUNE DE BOLSENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du 19 septembre 2016 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 11 Conseillers présents : 9

Absents excusés : M. KELLER Jean-Marie M. ANTONI-ARRUS Arnaud

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – RESEAU GAZ –

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime de redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de GAZ mentionne que cette redevance est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR = (0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}$$

Révisée annuellement suivant l'évolution de l'index ingénierie.

Réseau GDS est ainsi tenu de verser annuellement aux Collectivités une redevance au vu des mètres linéaires de réseau basé sur un coefficient tarifaire.

Il appartient au conseil municipal de décider de la mise en recouvrement de cette redevance pour la commune de BOLSENHEIM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'instaurer la Redevance d'Occupation du domaine Public pour le réseau de GAZ auprès de Réseau GDS pour la commune BOLSENHEIM à hauteur de 0,035 €/M + 100 €
- AUTORISE M. le Maire à procéder annuellement au recouvrement de cette redevance.
- ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Publié et transmis à la sous-préfecture le 20/9/2016

Le Maire,

François RIEHL